

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez vous reporter au Règlement des Études PASS / LAS d'ULille / UPHF, disponible sur la page Internet des mineures-santé des LAS :

<https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-initiale/las-mineure-sante>

- **Les places ouvertes en DFG-2 sont-elles fonction de la LAS ?**

Non, elles dépendent de la voie d'accès et du niveau d'études pour les LAS. Les *Numerus apertus* sont votés en Conseil d'UFR 3S avec 2 ans d'avance selon la voie d'accès : pour Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie ("MMOP") : PASS (49%), LAS-1 (13%), LAS-2 / LAS-3 (30%, répartis sur ces 2 niveaux à la discrétion du jury d'admission en DFG-2) et Passerelles (Master, Doctorat, étudiants intra et hors Union Européenne ; 8%). Pour Kinésithérapie ("K") : PASS (27%), LAS-1 (43%), LAS-2 / LAS-3 (30%).

Les *Numerus apertus* sont disponibles sur la page internet des mineures-santé des LAS :

<https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-initiale/las-mineure-sante>

- **Quelles LAS recrutent le mieux en DFG-2 ?**

Les années se succèdent et ne se ressemblent pas ! Les places ne sont pas attribuées selon le type de formation représenté par certaines LAS en particulier, et il n'y a pas de règle : tout dépend des points forts des étudiants et de leur niveau relatif vis-à-vis de la promotion dans laquelle ils se trouvent.

- **Quels sont les effectifs respectifs en PASS et en LAS-1, LAS-2 / -3 ?**

À titre indicatif, les effectifs pour l'année universitaire 2024-25 sont : 1595 inscrits en PASS (= 44,5%), 1083 en LAS-1, 731 en LAS-2 et 174 en LAS-3 (= 55,5% en LAS) ; soit 3583 étudiants au total.

- **Est-ce indispensable de suivre une classe préparatoire privée en parallèle pour intégrer DFG-2 ?**

Non, il existe du tutorat en PASS et en mineure-santé pour les LAS pris en charge par des tuteurs expérimentés, dont les supports, fiches et QCM sont validés par les enseignants de PASS et de mineure-santé. Le tutorat est accessible pour tous et est quasi-gratuit (quelques dizaines d'euros, pour payer les supports distribués).

Pour plus d'information, contactez le tutorat de mineure-santé de LAS-1 :

E-mail : [tutorat-las-ms1@univ-lille.fr](mailto:tutorat-las-ms1@univ-lille.fr) ; Site web : <https://www.facebook.com/TutoratLASLille>

- **Quelle est la méthode d'interclassement utilisée pour les LAS ?**

Les moyennes disciplinaires annuelles des étudiants sont réajustées afin de rendre équitables leur comparaison entre les différentes formations de LAS. Les étudiants sont interclassés entre LAS selon leur réussite dans les blocs disciplinaire et santé pour chaque filière de santé considérée. Ainsi, les 2 blocs (disciplinaire et santé) sont déterminants dans le processus de classement final dans les filières de santé auxquelles les étudiants ont candidaté.

Ce processus est intégralement effectué selon un algorithme automatique. Les délibérations tenues lors du jury d'admission en DFG-2 ne sont pas publiques, et ses délibérations sont souveraines à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

- **Si non validation d'une LAS-1, peut-on se réorienter en PASS ?**

Non, après une LAS-1 non validée le redoublement s'effectue en L1 classique de la même Mention, puis passage en LAS-2 une fois tous les ECTS acquis (il n'y a ni dette d'ECTS ni enjambement en LAS). Une candidature d'entrée en DFG-2 pourra être déposée en LAS-2.

- **Peut-on valider une LAS sans valider sa mineure-santé ?**

Non, la mineure-santé n'est pas une option et fait partie des 60 ECTS à acquérir au cours de l'année, indépendamment du bloc disciplinaire. Les notes obtenues dans les blocs disciplinaire et santé ne sont pas compensables.

- **Est-on toujours admissible en DFG-2 après la 2<sup>ème</sup> session d'examens ?**

Non, une candidature en DFG-2 ne peut être considérée que si l'intégralité des ECTS de la maquette pédagogique est acquise au cours de la 1<sup>ère</sup> session d'examens. La 2<sup>ème</sup> session d'examens permet de valider son année afin de progresser dans son cursus et poursuivre en LAS-2 ou LAS-3 pour y utiliser sa 2<sup>ème</sup> candidature (si encore disponible).

- **Est-ce qu'une inscription en LAS vaut une candidature d'entrée en DFG-2 ?**

Non, les étudiants inscrits en LAS ont le choix de déposer ou non leur candidature d'entrée en DFG-2.

La candidature pour entrer en DFG-2 doit être déposée à la fin février (= à la lumière des résultats du semestre écoulé). Si la totalité des ECTS de l'année n'est cependant pas validée en 1<sup>ère</sup> session d'examens, la candidature ne sera toutefois pas décomptée.

- **Est-ce qu'une inscription en PASS vaut une candidature d'entrée en DFG-2 ?**

Oui, une inscription en PASS vaut une candidature. Néanmoins, les étudiants inscrits en PASS ont le choix de se désinscrire avant la fin du mois d'octobre pour ne pas utiliser de candidature, tout en conservant cependant leur inscription administrative au sein d'ULille. Si désinscription, l'étudiant doit se réorienter impérativement dans une autre formation de l'Université (hors LAS) au 2<sup>ème</sup> semestre (via la plateforme ReSUAIO : <https://reo-suaio.univ-lille.fr>), car la poursuite en PASS au 2<sup>ème</sup> semestre serait administrativement impossible.

- **Combien d'ECTS en santé faut-il valider pour candidater en DFG-2 ?**

À ULille / UPHF, il y a obligation de valider au moins 12 ECTS en santé pour candidater en DFG-2. Les ECTS manquants en santé doivent être validés en tant que supplément-maquette en LAS-2 ou LAS-3 (= en distanciel asynchrone, et sans aménagement dans l'emploi-du-temps), ce qui est formalisé par un contrat pédagogique avec le responsable de la formation.

- **Lors de la candidature en DFG-2 depuis une LAS-2 ou LAS-3, comment est considéré l'éventuel supplément-maquette en santé nécessaire pour acquérir le minimum requis ?**

Concernant la validation des 12 ECTS santé minimum requis pour candidater en DFG-2, seule la validation des 6 ECTS de la mineure-santé de niveau 2 en session initiale sera prise en compte dans le classement final. Les étudiants qui nécessitent de valider en tant que supplément-maquette les 6 ECTS du BCC-A de la mineure-santé de niveau 1 pourront le faire en session initiale ou en session de rattrapage (dont l'organisation calendaire est compatible avec l'admission en DFG-2).

- **Est-ce qu'on doit obligatoirement passer les oraux MEM pour être admis en DFG-2 ?**

Non, les oraux MEM (= *Minis-Entretiens Multiples*) sont réservés à un groupe d'étudiants admissibles en DFG-2 mais non classés en rang utile pour être admis directement après les résultats obtenus en 1<sup>ère</sup> session des épreuves écrites (50% des places pour chaque filière).

L'effectif des étudiants convoqués aux oraux MEM pour remplir les places vacantes (50%) au sein de chaque filière est à la discrétion du jury d'admission en DFG-2.

- **Combien d'oraux MEM sont proposés à ULille / UPHF, et quelles sont les modalités de prise en compte dans la note finale ?**

À ULille / UPHF, 4 oraux MEM sont proposés pour évaluer 4 compétences différentes des connaissances académiques évaluées à l'écrit : (i) capacité d'écoute et d'empathie, (ii) capacité d'analyse et de synthèse, (iii) capacité à évaluer une situation complexe et identifier une controverse et (iv) capacité à convaincre, défendre un sujet choisi librement.

Au sein d'une note finale est calculée, où les oraux MEM comptent pour 30% et les écrits de la première session d'examens comptent pour 70%. Cette note finale permet d'effectuer un nouveau classement des étudiants pour attribuer les places vacantes (50%) au sein de chaque filière.

- **Y a-t-il une mineure-santé en LAS-3 ?**

Non, le classement pour l'entrée en DFG-2 (si candidature déposée) se fera à partir des notes de la mineure-santé 2 (validées en LAS-2) pour les filières déjà candidaturées précédemment. Toutefois, l'étudiant peut choisir de suivre des filières non validées précédemment en tant que supplément-maquette (= en distanciel asynchrone, et sans aménagement dans l'emploi-du-temps), ce qui est formalisé par un contrat pédagogique avec le responsable de la formation.

- **Peut-on se réorienter vers une L classique de la même Mention lors de son année de LAS ?**

Les LAS et L classique sont des formations administrativement différentes, et le transfert d'une LAS vers une L classique (y compris de la même Mention et au cours de la même année universitaire) doit se faire uniquement selon une procédure de réorientation *via* le site *RÉO-SUAIO* et selon un calendrier précis :

<https://reo-suaio.univ-lille.fr>

- **Peut-on se réorienter vers une LAS-1 au cours d'une L1 classique de la même Mention ?**

Oui, mais de manière très contrainte et jusqu'à très peu de temps après la rentrée universitaire : l'entrée en LAS-1 n'est possible qu'à partir de la passerelle *Parcoursup*, y compris depuis une L1 classique de la même Mention.

- **Peut-on se réorienter vers une L classique après une LAS de la même Mention ?**

Oui, pour entrer en L classique depuis une LAS, il est nécessaire de déposer un dossier de candidature *via* la plateforme *e-candidat* selon un calendrier dédié précis. Le dossier sera étudié par la CPVA de la formation.

- **Après un PASS ou une LAS-1 non-validé(e) puis réorientation en L1 classique via Parcoursup l'année suivante, un étudiant a-t-il ensuite un accès de droit en LAS-2 ?**

Tout étudiant qui a déjà été inscrit administrativement dans une formation qui permet d'entrer en DFG-2 (PASS ou LAS) a le choix d'utiliser ses candidatures restantes en LAS, sans possibilité d'opposition administrative. Les étudiants qui se seraient réorientés en L1 classique d'une autre Mention que leur LAS-1 ou option d'ouverture de PASS ont un accès de droit en LAS-2 de leur formation actuelle.

- **Peut-on se réorienter vers une LAS-2 après une L1 classique de la même Mention ?**

Oui, mais les ECTS en santé qui manquent devront être validés en tant que supplément-maquette (6 ECTS du semestre 1 de la mineure-santé 1) soit 66 ECTS totaux à acquérir en LAS-2 (= en distanciel asynchrone, et sans aménagement dans l'emploi-du-temps), ce qui est formalisé par un contrat pédagogique avec le responsable de la formation. Pour entrer en LAS depuis une L classique, il est nécessaire de déposer un dossier de candidature *via* la plateforme *e-candidat* selon un calendrier dédié précis. Le dossier sera étudié par la CPVA de la formation et sans garantie d'acceptation de la candidature.

- **Peut-on se réorienter vers une LAS-3 après une L2 classique de la même Mention ?**

Oui, mais nécessité de valider 12 ECTS en tant que supplément-maquette soit 72 ECTS à valider en LAS-3 (6 ECTS du semestre 1 de la mineure-santé 1 + les 6 ECTS de mineure-santé 2, en distanciel asynchrone, et sans aménagement dans l'emploi-du-temps), ce qui est formalisé par un contrat pédagogique avec le responsable de la formation. Il y a donc ici un très gros risque de compromettre la progression dans les études (qualité générale du dossier pour être admis en DFG-2 ou en Master). A partir de la 3<sup>ème</sup> année universitaire, il est préférable de privilégier la voie des passerelles : intégration en DFG-2 ou -3 avec un niveau Master (5% des places réservées en DFG-2).

Plus de renseignements sur cette voie-ci d'entrée sont disponibles sur :

<https://ufr3s.univ-lille.fr/medecine/formation-initiale/passerelles>

- **Après une année de PASS validé mais sans avoir été admis en DFG-2, peut-on demander à entrer en LAS-2 d'une autre Mention que la mineure d'ouverture suivie en PASS ?**

Oui, mais l'accès en LAS-2 d'une autre Mention que celle de la mineure d'ouverture suivie lors du PASS n'est pas de droit. Il est nécessaire de déposer un dossier de candidature *via* la plateforme *e-candidat* selon un calendrier dédié précis. Le dossier sera étudié par la CPVA de la formation et sans garantie d'acceptation de la candidature.

---

### **Réponses relatives aux questions posées par des étudiants pré-Bac**

- **Quelle est la part d'importance relative entre les blocs disciplinaire et santé en LAS pour être admis en DFG-2 ?**

Le bloc disciplinaire détermine le rang de classement pour l'admissibilité en DFG-2. Au sein des étudiants admissibles, le bloc santé détermine le rang de classement dans la filière de santé concernée. **Attention** : on peut être admissible en DFG-2 sans être admis dans une filière de santé !

- **Quelles spécialités de Terminale choisir pour intégrer un PASS ou une LAS ?**

Les études de santé sont scientifiques par nature et il convient donc de favoriser au moins une spécialité scientifique, mais faire en fonction de ses points forts pour réussir au Baccalauréat.

- **Quels sont les critères de choix pour le classement *Parcoursup* en PASS ?**

Les notes de 1<sup>ère</sup> et Terminale en matières scientifiques seront considérées (Mathématiques, Physique / Chimie, SVT). Le niveau relatif d'exigence des Lycées sera pris en compte selon des comparaisons entre les notes du Contrôle Continu et des épreuves terminales nationales de Français. L'avis du Chef d'Établissement (Fiche Avenir) sera également considéré.

- **Est-il nécessaire de faire une classe "*préparatoire-0*" (= année blanche de préparation / remise à niveau) pour favoriser la réussite du PASS et son admission en DFG-2 ?**

Non ce n'est pas conseillé, car le classement *Parcoursup* pour l'accès en PASS ou LAS-1 privilégie les néo-bacheliers et il est très peu probable qu'il reste des places vacantes au sein de ces formations pour les bacheliers d'années antérieures.

- **A-t-on plus de chance d'accéder en DFG-2 à partir d'un PASS ou d'une LAS ?**

Il n'y a pas de voie royale, les études en PASS et LAS sont autant exigeantes, et la réussite dans ces 2 formations pour une admission en DFG-2 dépend des points forts des étudiants et de leur niveau relatif vis-à-vis de la promotion dans laquelle ils se trouvent, ainsi que la filière de santé choisie.